

ATTRIBUTION DE L'INTEGRALITÉ DES DROITS AUDIOVISUELS DE LA PRO D2 ET DU SUPERSEVENS A CANAL+ POUR 7 SAISONS, A COMPTER DE 2020-2021 JUSQU'EN 2026-2027

PARIS, LE 26 juillet 2019 – A l'issue de l'appel d'offres relatif aux droits audiovisuels de la PRO D2 et du SUPERSEVENS lancé en mai dernier, la Ligue Nationale de Rugby (LNR) a décidé d'attribuer, en exclusivité, l'intégralité des droits des deux compétitions à **CANAL+** pour 7 saisons à compter de la saison 2020/2021.

Cet accord permettra à la PRO D2 de poursuivre son développement avec une couverture éditoriale de l'intégralité de la compétition et l'instauration dès 2020/2021 de l'arbitrage vidéo sur tous les matches.

Le montant des droits s'élève, en moyenne, à 8 millions € par saison, en progression de 30 % par rapport aux montants des contrats actuels de PRO D2.

● Les principaux points de l'accord entre la LNR et CANAL+ sur la PRO D2 :

- **L'accord inclut à titre exclusif, pour une exploitation en France, l'intégralité des droits de tous les matches de PRO D2 en direct et différé**, des droits magazines, ainsi que les droits de co-diffusion du TOP 14 Access Match.
- Il garantit une **diffusion de tous les matches de PRO D2**, en TV et/ou par un service digital.
- Il prévoit la montée en gamme du dispositif de production des matches non décalés, permettant de déployer - **pour la 1ère fois - l'arbitrage vidéo sur toutes les rencontres de PRO D2, dès la saison 2020-2021.**
- Les horaires des matches retenus pour la première période 2020/2021 à 2022/2023 seront déterminés au printemps 2020 (dans le respect des différentes cases horaires prévues par l'appel d'offres qui vont du jeudi soir au dimanche en début d'après-midi).

CANAL+ dispose pour toute la durée du contrat d'un **droit de sous-licence des droits auprès d'autres acteurs du marché pouvant être intéressés par la diffusion de la PRO D2**, sous réserve de conserver une diffusion sur les chaînes de CANAL+ d'au moins un match par journée de saison régulière et un match par tour de phase finale.

L'acquisition des droits sur deux cycles (2020-2023 et 2023-2027) pour une durée totale de 7 saisons ainsi que l'intégration d'un droit de sous-licence en cas d'obtention de l'intégralité des droits, étaient deux

options proposées dans l'appel d'offres lancé par la LNR qui ont donc été retenues dans cet accord entre la LNR et CANAL+.

Donner toute son attractivité à la PRO D2

« La PRO D2 est le terreau du rugby professionnel français, ancré dans nos territoires avec une forte assise populaire et sportive. Elle participe également au rayonnement du rugby professionnel dans de nouvelles régions. Ce championnat progresse chaque saison, il propose un rugby de grande qualité et fait éclore de jeunes talents du rugby français. CANAL+ va mobiliser son savoir-faire pour continuer à accompagner son développement. Je suis très heureux pour les 16 clubs de PRO D2 qui font rayonner notre rugby. » indique Paul Goze, Président de la LNR.

Pour Maxime Saada, Président du Directoire de Groupe CANAL+ :

« Le Groupe CANAL+ est particulièrement fier de cet accord portant sur l'intégralité des droits de diffusion de la PRO D2 et du SUPERSEVENS pour 7 saisons.

Il démontre une nouvelle fois la volonté de CANAL+ d'être le diffuseur de tous les Rugby. Les succès d'audience des saisons passées ainsi que la volonté de professionnalisation et de développement portés par la LNR nous confortent dans ce choix.

La PRO D2 constituera avec le TOP 14 un pilier de notre offre Rugby. Je suis enfin très impatient, comme les équipes de CANAL, d'assister au lancement sur nos antennes de la première édition du SUPERSEVENS, une compétition novatrice et pleine de promesses. »

La PRO D2 en chiffres c'est :

- 16 clubs et plus de 500 joueurs professionnels
- 240 matchs de saison régulière (8 matchs par journée) et 6 matchs de phase finale
- Des clubs formateurs : 6 joueurs des U20 champions de monde 2018 évoluaient en PRO D2 lors de la saison du titre
- Une affluence qui a progressé de près de 70% en 10 ans

Pour la saison 2019/2020, qui est la dernière saison des contrats de diffusion en cours, la PRO D2 est diffusée par CANAL+, Eurosport et France 3 Régions.

Lancer le nouveau championnat de France professionnel de clubs de rugby à 7, le SUPERSEVENS

Grande nouveauté : l'accord avec CANAL+ inclut la diffusion du nouveau championnat de France professionnel de clubs consacré au rugby à 7, le SUPERSEVENS, et ce dès l'étape événementielle de la saison 2019/2020 qui aura lieu le 1er février 2020. A compter de la saison 2020/2021, le SUPERSEVENS se déroulera en 4 étapes : 3 étapes avant le lancement du TOP 14 et une finale au mois de novembre.

Ce nouveau championnat bénéficiera ainsi, dès son lancement, d'une exposition par un diffuseur de référence dans le sport et le rugby en particulier.

Le SUPERSEVENS sera disputé par les clubs du TOP 14, l'équipe de Monaco, et une autre équipe invitée. Cette nouvelle compétition organisée par la LNR permettra d'accélérer, en collaboration avec la FFR, le développement du rugby à 7, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024 à Paris. L'objectif de cette compétition est également d'attirer un nouveau public séduit tout autant par la dimension sportive du rugby à 7 que par sa dimension spectaculaire et festive.

CONTACTS PRESSE

Yasmine Smiej - yasmine.smiej@lnr.fr - 01 88 40 04 51
Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51
Severine Ray - severine.ray@canal-plus.com - 01 71 35 24 08
Wilfried Prevost - wilfried.prevost@canal-plus.com - 01 71 35 30 67